

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 4 octobre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 4 octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Saint-Bazile-de-Meyssac, sous la présidence de Monsieur Eric CISCARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 septembre 2018

Etaient présents : Mr Eric CISCARD, Mme Françoise CHAPOULIE, Mr David LATREILLE, Mr Patrice LEIX, Mr Alan D'HOLLANDER, Mr Benoît SERVANTIE, Mme Bernadette ROUFF

Absentes excusées: Mme Marion PLASMAN, Mme Evelyne TRINQUET

Procuration : Mme Evelyne TRINQUET à Madame Françoise CHAPOULIE

est nommée secrétaire de séance : Mr Alan D'HOLLANDER



**Approbation du Compte-Rendu** de la réunion du vendredi 20 juillet 2018 : à l'unanimité.

**1 - Convention de mise à disposition de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention du Conseil Départemental de la Corrèze relative à la mise à disposition de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, deux obligations s'imposent aux acheteurs publics, dont le montant des opérations est égal ou supérieur à 25000.00 euros H.T :

- toutes les communications et échanges d'information devront être effectuées par voie électronique, ainsi que la réception des candidatures,

- l'acheteur public devra publier sur un profil acheteur les données essentielles des marchés publics.

De ce fait, il est nécessaire d'avoir recours à une plate-forme de dématérialisation pour tous les marchés dont le montant est égal ou supérieur à 25000 euros H.T.

Le certificat de déchiffrement des offres d'un coût de 90.00 euros H.T ainsi que l'acquisition de la signature électronique et de la plate-forme de télétransmission des marchés à la Préfecture seront à la charge de la commune.

Pour : ..... contre : ..... A l'unanimité **x**

**2-Indemnité de Conseils comptables et budgétaires au Bénéfice du Receveur Municipal de la Commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est appelée à demander son concours au Trésorier pour la confection des documents budgétaires et pour des prestations d'assistance et de verser au Trésorier, une indemnité de conseils comptables et budgétaires calculée selon la moyenne des dépenses afférentes aux exercices des 3 dernières années de l'année N, soit pour l'année 2017, la somme de **191.51 € (cent quatre-vingt-onze-euros et cinquante et un centimes)**.

Pour : ..... contre : ..... A l'unanimité **x**

**3-Contrat de maintenance du logiciel CERIG :**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune s'est dotée du module du logiciel CERIG- dématérialisation envoi budgets aux préfectures et aux trésoreries. Il y a lieu de signer le contrat de maintenance pour une durée de trois ans, avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> février 2019. Le coût est de 36.00 euros H.T.

Pour : ..... contre : ..... A l'unanimité **x**

**4-Adressage :** dénomination des voies communales et numérotations des habitations

Monsieur Le Maire rappelle que, par délibération du 26 janvier 2018, a été engagée une démarche visant à améliorer l'identification et l'accès à tous les administrés de la commune.

A cet effet, avec l'aide des services de la Poste, Monsieur Le Maire a inventorié les lieux-dits, les voies communales et numéroté les habitations. Le conseil Municipal décide de procéder à la dénomination de plusieurs voiries de la commune telles que mentionnées dans l'annexe jointe.

Pour : ..... contre : ..... A l'unanimité **x**

5-PAB : présentation et délégation au maire pour le PAB

Pour : ..... contre : ..... A l'unanimité x

**Questions diverses :**

- **Recrutement d'un agent technique** : conformément à la délibération prise en octobre 2017 pour la création d'un emploi saisonnier, d'une durée maximale de 12 mois, il y reste encore la possibilité de recruter un agent pour les 3 mois restant (l'agent avait été recruté pour une période de 9 mois).

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée lève la séance à 23 heures

Fait à Saint-Bazile-De-Meyssac, le 07-10-2018

Le secrétaire de séance,

Alan D'HOLLANDER

